



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille onze, le 20 juin, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 juin 2011

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, MOLLARD Julie, DESRUES Jean-Claude, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy.

ABSENTS excusés : DESCHAMPS Patrick, PELISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean.

ABSENT : BARDET Olivier

Procurations : DESCHAMPS Patrick à JACCAZ Yann, PELISSIER Dominique à JACCAZ Jean-Paul, BASSET Georges à DESRUES Jean-Claude, LABROUSSE Jean à BESSY Pierre.

Secrétaire de séance : PERNOD Stéphanie

**OBJET : Tarification de la restauration scolaire
Année scolaire 2011/2012**

Rapporteur : Marie Paule Périnet-Marquet

Exposé : Madame l'Adjointe aux affaires scolaires expose au Conseil Municipal que par délibération du 15 juin 2010, les tarifs de repas servis au restaurant scolaire ont été établis comme suit :

- repas réguliers (plus de 4 par mois) : 4,10 €
- repas occasionnels (inférieur ou égal à 4 repas) : 5,40 €

Pour l'année scolaire 2011/2012, il est proposé à l'assemblée municipale :

- 1) de reconduire la distinction entre repas réguliers et repas occasionnels autour du critère de 4 jours/mois ;
- 2) de fixer le tarif d'un repas à :
 - 4,20 € pour les inscriptions régulières
 - 5,50 € pour les inscriptions occasionnelles.

Madame Marie Paule Périnet-Marquet, Adjointe aux affaires scolaires, demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Décision :

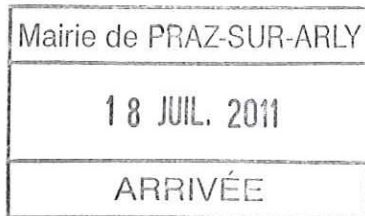
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve la reconduction** de la distinction entre repas réguliers et repas occasionnels autour du critère de 4 jours mensuels ;
- **approuve** les nouveaux tarifs fixés pour l'année scolaire 2011/2012 (4,20 € et 5,50 €).

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents.....	09
Procurations.....	04
Votants	13
Pour	13
Contre.....	00
Abstention	00



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.
CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa).
Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le